

Présentation

Nouria BENGHABRIT-REMAOUN⁽¹⁾

Les résultats obtenus dans le précédent projet, « femmes et projet de vie », ont permis de mettre l'accent sur les conditions de possibilité d'initiative féminine investie dans des actions définies (entrepreneuriat, emploi..), relative à l'importante baisse de la natalité (les femmes ont en moyenne deux à trois fois moins d'enfants que leurs mères), les modifications de la taille et de la forme de la famille avec le mariage tardif (de 16-17 ans à 29-30), la difficulté de trouver un logement, ont eu pour conséquence une relative redistribution des pouvoirs dans la famille.

Peut-on parler du couple sans référence aux conditions de sa constitution inscrite dans un contexte donné, celui des règles sociales et juridiques définissant ses possibilités d'existence?

Avec l'ordre conjugal régi par le droit musulman, formalisé dans le code la famille¹, coexiste l'ordre de la séduction construit sur des relations extra matrimoniales ayant lieu avant, pendant ou après le mariage. Dans le code régissant la famille, l'analyse fait ressortir un double postulat : dans le premier l'époux et chef de famille a un devoir d'entretien vis-à-vis de sa femme et de ses enfants. Dans le second, l'épouse n'a aucun devoir de participation aux charges du ménage, elle est mineure.

Parler du couple c'est aussi parler de la famille, ce qui amène à aborder des questions aussi diverses que celui du mariage, de la reproduction, l'éducation des enfants, etc.

La famille, première institution de socialisation contribuant à l'acquisition de l'identité sociale, de l'identité de genre et de

⁽¹⁾ Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle, 31000, Oran, Algerie

¹ Loi de 1984 amendée en 2005 cf. ordonnance n° 05-02 du 25 février 2005.

l'identité linguistique, ethnique nationale et religieuse »², assure les processus fondamentaux d'intégration de l'individu à la société. En nous appuyant sur une étude menée pour le CENEAP, portant sur les transformations des structures familiales en Algérie mais aussi sur d'autres enquêtes, celle qui porte sur la santé de la famille 2002³ et celle portant sur femmes et intégration socio-économique⁴, nous présenterons les points essentiels permettant d'évaluer le sens des mutations. Les signes de la rupture avec la famille traditionnelle se multiplient – famille élargie, famille nombreuse, endogamie. Nous pouvons les résumer ainsi :

1. Changement dans la structure de la famille : Selon les données de l'enquête CENEAP, la famille nucléaire constitue aujourd'hui la structure la plus importante parmi les ménages. Elle est de 69,28%⁵ pour les ménages simples et de 24,42% pour les ménages élargis (8,79% avec ascendant génération ancienne et 15,63% avec des descendantes générations des enfants).

2. Changement dans la taille de la famille : l'Algérie s'approchait du record médaille avec 8,1 enfants par femme en 1970, la baisse était largement perceptible dès les années 1985-1988 passant à 4,8% enfants par femme. La transition vers la famille restreinte est la conséquence de deux facteurs essentiels qui expliquent la baisse du taux de natalité : d'une part l'avancée de l'âge au mariage⁶ qui est de 29,5 ans pour les femmes et de 33 ans pour les hommes et d'autre part par l'utilisation des méthodes contraceptives pour 78% des femmes non célibataires âgées de 15 à 49 ans.

² Cité par Mokhtare l'Harras « Les mutations de la famille au Maroc », W.C Young and Setterney Shamy. *Anthropological approaches to the Arab families: an introduction in journal of comparative family studies*. Vol XXVIII, n° 2, summer 1997.

³ MSPRH, *enquête algérienne sur la santé de la famille*, 2002.

⁴ MDFE, enquête nationale sur les femmes et intégration socio-économique, réalisée par le CRASC 2006.

⁵ La Revue du CENEAP, *Mutations des structures familiales*, n° 27, 2003.

⁶ MSPRH, ONS, Ligue des Etats arabes, *Enquête algérienne sur la santé de la famille* 2002, Rapport préliminaire, juin, 2003.

3. Persistance dans un type de mariage : L'endogamie, caractérisée par une stratégie matrimoniale construite sur des liens de consanguinité, concerne près du tiers des femmes mariées selon les données de l'enquête sur la santé de la famille.

4. Changement dans l'espérance de vie à la naissance : L'amélioration de la situation sanitaire est révélée par l'avancée de l'espérance de vie qui était en 1970 de 53,4 ans pour les hommes et de 53,7 ans pour les femmes et en 2003 de 73,1% pour les hommes et de 75,2% pour les femmes.

5. Changement et paradoxes dans le statut des femmes et des rapports entre les sexes : Les changements introduits par la réforme du code de la famille en 2005 indiquent une évolution positive toute relative du fait du maintien du « wali » pour le mariage des femmes. L'évolution de la scolarisation est l'indicateur majeur de bouleversement réel et potentiel notamment des rapports entre les sexes.

« L'anthropologie s'est avérée déterminante pour éclairer la confusion habituellement opérée entre le fait biologique désigné par le sexe et le fait social ou symbolique désigné par le genre. La différence des sexes, si elle procède d'une « nécessité biologique », est aussi un principe universel d'organisation sociale. Ainsi les rapports entre hommes et femmes sont au cœur des trois « piliers » universels de la société que sont pour Claude Lévy Strauss la prohibition de l'inceste, l'existence d'une forme reconnue d'union, et la répartition sexuelle des tâches »⁷.

6. Les rôles du masculin et du féminin/rapport de genre : la transformation de l'image du rôle de l'homme et de la femme, l'évolution des rapports entre les sexes et l'étude de la « boîte noire » du ménage a révélé que le genre n'est pas un facteur d'unité. Il se traduit au contraire par une séparation plus ou moins nette des sphères masculine et féminine et par une allocation des ressources et du temps variable selon le sexe des membres du ménage. La mise en évidence de l'asymétrie en termes de genre de la structure interne du ménage a constitué une base pour l'étude

⁷ Comprendre le concept de genre Ifaid.htm.

des rapport de genre Féminins / Masculins : Femmes et hommes sont pris dans un imaginaire commun de « places » sexuelles comme l'affirme N. Saadi, et qu'il est plus judicieux d'orienter la réflexion sur les relations entre identités masculines et identités féminines dans leurs interrelations : y a-t-il fissuration de l'ordre symbolique représenté par la hiérarchie des sexes comme valeur constitutive de l'identité masculine ?

L'illégitimité de la sexualité hors mariage stipulée par le code de la famille est remise en cause quotidiennement : Le double mouvement vers l'individualisation des femmes et vers la conjugalité n'est-il pas au centre des conflits des vécus et des représentations des féminités et des masculinités ? Pourquoi les femmes constituent un enjeu de société majeur ? Il s'agira de repenser autrement des objets qui nous sont familiers.

La question des formes de famille est également à l'ordre du jour avec la montée en cadence du célibat, du divorce, des mères célibataires. Trois modèles ont été mis en exergue par F. Adel dans sa thèse : le modèle d'indivision qui repose sur un choix de conjoint proposé (ou imposé) par les parents pour des raisons de protection du patrimoine et aussi la perpétuation du nom, celui appelé « modèle de transition » porté par des individus dont la mobilité sociale est réelle mais ne débouche pas forcément sur une rupture avec le milieu d'origine. Le troisième modèle appelé « modèle conjugal » caractérisée par un certain nombre de ruptures avec les deux modèles précédents.⁸

En nous appuyant également sur le programme national de recherche « Population et société » il est à noter que les mutations en cours, relatives aux pratiques familiales, restent très peu observées et analysées, notamment au niveau des stratégies et rituels matrimoniaux. De nouveaux modèles matrimoniaux. Une évolution des ruptures d'unions. Ces orientations étant prises

⁸ Adel, Faouzi, *Formation du lien conjugal et nouveaux modèles familiaux en Algérie*, thèse de doctorat soutenue en 1989-1990 sous la direction du Pr. Loui. Roussel. 02 tomes

comme point d'appui de départ, nous tenterons aussi d'interroger leur pertinence actuelle.

Le mariage comme outil de contrôle de la sexualité garde-t-il encore cette fonction ?

Comment dans des contextes sociaux à discours dominants sur la relation hommes/ femmes, des unions sont construites et à partir de quelle conditions ?

Notre approche est à l'intersection de la sociologie de la famille, de l'anthropologie du changement social et de l'approche en termes de genre. L'usage négocié, les rapports à l'intérieur du couple peuvent être un miroir privilégié des rapports de genre et s'inscrivent dans une transition sociétale que connaissent les sociétés. « *Ce processus de transformation des modalités d'entrée en couple renseigne sur le processus d'autonomisation des individus qui constitue un indicateur clé du processus d'individuation en cours dans notre société* ».⁹

Nous notons par ailleurs que l'intérêt scientifique pour la question de la formation du couple dans les sociétés arabomusulmanes et entre autres en Algérie reste insuffisant. C'est pour cette raison qu'une des équipes de la Division « Acteurs et Institutions » du CRASC, dirigé par le chef du projet Mme Nouria Benghabrit-Remaoun, s'est intéressée à la question de la constitution du couple et de la problématique du mariage et a mené une enquête de terrain sur trois années qui a concerné différentes catégories.

I-Sur le plan méthodologique, nous utiliserons la perspective comparative entre différents types de population appartenant à des catégories sociales diverses. L'approche qualitative basée sur l'entretien construit sur la base de récit de vie est privilégiée dans le projet.

⁹ Girard, Alain (1964), *le choix du conjoint, enquête psychosociologique*, Paris, Ed Puf, (enquête réalisé en 1959) suivit de l'enquête de Michele Bozon et François Herant *la formation du couple*, texte essentiels pour la sociologie de la famille, Paris, la Découverte, 2006.

Nos interrogations autour de cette question se traduisent par les trois points d'entrée suivants :

- 1- Représentation de la notion de construction de couple
- 2- Les critères de choix du conjoint
- 3- Les lieux de rencontres

- Les critères mis en place par les conjoints en termes d'affections, de disponibilité à l'autre, de partage équitable des tâches domestiques, de confiance réciproque, pour préserver la vie à deux. C'est-à-dire ce que mettent les partenaires en place pour sauvegarder le couple.

- Est ce que le choix de l'autre répond aux attentes familiales ou s'y opposent, et si les parents conservent un droit de regard sur le choix de leurs enfants ? Saisir le couple dans sa relation à la famille d'origine.

- Définition du mariage et rites de formalisation de la relation à deux.

Il est à signaler que l'intérêt dans cette recherche est porté à l'étude du couple comme fait et pratique sociale et non à sa formation légitime. La structuration interne de notre travail de groupe, articulée autour du thème du couple, se répartit selon le statut de la catégorie sélectionnée, chaque catégorie sera appréhendée sous la dimension genre :

- les mères-célibataires, axe traité par Yamina Rahou, une catégorie stigmatisée par le fait d'être inscrites en dehors des règles et normes socioculturelles établies qui régissent les relations hommes / femmes en matière de sexualité et de relations conjugales. Dans le cas de cette catégorie, l'auteure pose la problématique du rapport hommes / femmes et de la question de la responsabilité comme un indicateur de maturité et d'autonomie de l'individu, ainsi que les situations de mise en couple des jeunes filles et de femmes devenues mères célibataires que ce soit celles qui ont élevé et gardé leurs nouveaux nés ou celles qu'ils l'ont abandonnés.

-les célibataires, axe traité par Fériat Abbas, qui s'intéresse au phénomène du célibat comme objet de recherche et d'études en Algérie. Cet axe de travail est très récent, c'est la question de la nuptialité et le recul de l'âge au mariage qui suscite l'intérêt ici. Les facteurs à l'origine de ce recul semblent être liés à la généralisation de l'instruction des filles et à leur entrée dans le monde du travail. Et pour une grande majorité de ces jeunes, cette montée du célibat trouve son explication dans la crise du logement et les difficultés dues à l'emploi¹⁰.

-Les prostituées, axe traité par Keltouma Aguis. Elle s'intéresse à cette population considérée par la société comme marginale et rejetée : vérifier comment, chez cette catégorie, se définit le couple et ce qui est mis en place concernant les choix matrimoniaux des prostituées.

-L'axe sur les adolescents(es) dits délinquants et en situation de réinsertion, est traité par Khedidja Mokeddem. L'interrogation porte sur le regard de cette jeunesse marginalisée, sur la formation des unions : comment choisissent-ils/elles leur futur conjoint et de quelle manière conçoivent-ils/elles leur vie de couple et leur vie familiale ? L'objectif est de cerner les jugements et les appréciations que cette population porte sur leur futur conjoint et leur vie conjugale. Les attitudes de ces jeunes dits « délinquants » à l'égard du couple et du mariage. La manière dont ils se projettent dans une vie de couple, va nous permettre de voir si ces jeunes dans cette situation de marginalité et de souffrance d'ordre social et psychologique maintiennent les liens avec les institutions sociales étant donné que le mariage en est une, voire leur volonté de rompre avec cette situation de désaffiliation et de délinquance si on juge que le mariage est une forme de réhabilitation sociale.

¹⁰ Olivia Marsaud écrit « Les jeunes Algériens se marient moins et plus âgés. Alger compterait à elle seule 800 000 célibataires. Crise du logement, et donc promiscuité, chômage, et donc manque de moyens, sont autant des barrières à une vie de couple unie par les liens du mariage » In www.afrik.com/article6434.html

II-Cadre théorique

La définition du couple s'avère une tâche difficile bien qu'il apparaisse évident que le mot renvoie à la relation homme/femme ou de même sexe, ce qui signifie une construction d'un rapport entre deux êtres aux attentes différentes dans le temps et dans l'espace, une association de deux personnes par affinité ou par intérêt et qui ont la délicate mission de bâtir un projet commun pour vivre ensemble aussi longtemps que possible. Dans la majorité des cas les liens que les couples établissent entre eux impliquent la sexualité, la vie commune, la fécondité quand cela est possible, le partage des ressources, le soutien mutuel, affectif, social et économique.

Regardons la définition du mot "Couple" : Selon Mariannick Mazerons dans un article intitulé « Considérations sur le couple » le mot en étymologie appartient à la famille du verbe latin *apere* "attacher" ; attachement qui se conçoit naturellement lorsqu'il s'agit de la relation humaine et plus spécialement de la relation homme/femme. Il est intéressant de noter que "Copule" est formée des mêmes lettres que "Couple" qui signifie "lien" puis "paire".

Dans la langue arabe, le terme « *zawj* » est dérivé du terme « *zawaj* », qui veut dire mariage et signifie « deux » ; deux choses semblables, accompagnatrices, complémentaires. Le terme « *zawj* » peut prendre aussi le sens de « paire ». *Le Lisân el-Arab* insiste sur le fait que la dualité incluse dans le concept renvoie tout à la fois à la parité et à l'opposition des sexes¹¹.

Le couple est entendu comme le premier noyau de construction de la famille et en sciences sociales on ne parle pas de l'un sans évoquer l'autre. Même dans le Coran ; la notion de couple paraît liée au mariage. Tout tourne autour de la notion de « *zawj* ». ("وانه . خلق الزوجين الذكر والأنثى من نطفة إذ تمنى ۞ . سورة النجم .") رقم الآية 45

¹¹ Fsian, Hocine (décembre 2006), *Identité féminine. Identité Masculine*, thèse de doctorat sous la direction du professeur Mohamed Meziane soutenu à l'Université d'Oran, département de psychologie, p, 196

texte coranique rappelle que le mariage est le point de départ d'une vie conjointe où règnent le calme et les relations les plus cordiales entre l'homme et la femme. ("ومن آياته أن خلق لكم من أنفسكم أزواجا و جعل بينكم مودة و رحمة") سورة الروم رقم الآية 21.

Les études sur le couple sont récentes et les spécialistes dans la question de la famille et les rapports de genre, dans le monde arabe tel que le CRTD au Liban¹² ont développé un nouveau terme «thounai» (الثائى) pour indiquer le couple en langue arabe mais ce terme reste au niveau de quelques discours scientifiques et associatifs considéré comme le résultat d'une relation partielle, passagère et sa durée n'est pas si importante ce qui donne au couple hors mariage l'aspect de la transgression des normes dominantes de l'ordre social.

Bien que déjà traitée en France par Alain Girard (1959), Michèle Bozon et François Héran (1985) et Jean-Claude Kaufman (*trame conjugale, le soi le couple et la famille*) (1993) la recherche sur le couple reste d'actualité et demeure complexe étant donné qu'elle se situe au cœur des transformations et de l'intégration sociale dans une société comme la société algérienne où l'individu ne peut accéder à l'autonomie adulte que par la voie du mariage.

Dans le passé, le couple représentait le maillon qui permettait de finaliser les alliances entre les familles et assurer à la fois la transmission des biens et la perpétuation de l'espèce. C'est à partir de la révolution française que la notion de couple telle que l'on puisse l'imaginer, c'est-à-dire celle basée sur une stratégie sociale, politique, morale et sexuelle, a changé.

Cette image a été remise en cause dans la réalité contemporaine en France et dans beaucoup de pays en Occident. Les couples se séparent et le mariage n'est pas nécessairement à la base de la création d'une famille, la cohabitation y suffit ; l'objectif du mariage s'est déplacé vers la réalisation d'un épanouissement individuel ou à deux.

¹² Collective for Research and Training on Development-Action (CRTDA), in séminaire.

Les couples ne vivent pas nécessairement toujours ensemble ni ne partagent toujours pas leurs ressources. On assiste à la demande, de plus en plus forte¹³, de la reconnaissance du droit au mariage entre personnes de même sexe qui demandent aussi à avoir accès au statut de parents et de famille par le biais de l'adoption ou le recours à des techniques ou usages modernes de procréation assistée par des tiers.

Le couple en tant que concept et en tant qu'objet d'études des sciences sociales, resté longtemps lié au mariage, était un sujet qui intéressait les psychologues et les moralistes chrétiens. À présent, cette notion fait l'objet d'études des sociologues, des anthropologues et des historiens.

La formation du couple pose la question du rapport aux traditions matrimoniales où les valeurs de la société et de la famille se heurtent aux aspirations des jeunes. La société algérienne se caractérise par la préservation de ses traditions et de son identité dont le mariage constitue l'instrument majeur.

Au cours de ces dernières années, le système matrimonial a connu un changement exprimé à travers un taux élevé du divorce, un recul de l'âge au mariage et un célibat prononcé. Le choix du conjoint repose sur un jeu de contraintes qui s'inscrivent au cœur des conflits marquant ce changement qui a influé sur les relations hommes/femmes et sur les rôles masculins /féminins et aussi sur les différentes formes d'unions hommes/femmes. Le mode d'habitat (les appartements conçus pour les couples au lieu des hawchs), le phénomène d'urbanisation accéléré, l'explosion démographique, le chômage, la crise de logement et l'accès de plus en plus important des femmes à la scolarisation, féminisation de la formation¹⁴, tout cela a induit des évolutions dans la conception de

¹³ Les différentes manifestations en Europe (PACS en France) et aux Etats Unis sur la légalisation du mariage homosexuel.

¹⁴ Les statistiques de l'année universitaire 2004/2005 nous traduisent la prédominance des effectifs féminins par rapport aux garçons 57,5% contre 50,6% en 1998/1999 et 42% en 1992/1993). Cette supériorité constatée pratiquement dans toutes les filières universitaires.

l'être et la redéfinition de la place des deux partenaires ainsi que celle des enfants et des autres membres de la famille.

Paradoxalement, la référence aux normes traditionnelles est maintenue dans la législation qui régit le statut personnel et celui de la famille avec le code de la famille, y compris dans la dernière version amendée (2005), cherchant par là un essai de compromis qui ne fait pas toujours l'unanimité.

Le choix du conjoint est possible mais le contrôle des parents existe toujours, il y a émergence de nouveaux schémas familiaux dont la fonction et les rôles ont évolué de même que les relations. Dans les rapports hommes/femmes ce n'est vraiment pas l'égalité entre les sexes qui prime mais il existe dans les représentations une valorisation relative du bonheur individuel. Le mariage n'est plus la seule source de gratification sociale notamment pour les femmes. Ce qui entraîne un bouleversement au niveau des rôles sociaux féminins/masculins et établit une nouvelle hiérarchisation des valeurs : le diplôme, le travail et le mariage si Dieu veut (Hocine Fsian 2007).

Ces changements survenus dans la structure sociale et qui se poursuivent entraînent-ils des conséquences sur la formation des unions ? L'étude du type de choix du conjoint contribue ainsi à distinguer le type de société¹⁵.

Depuis la révolution industrielle nous assistons à une évolution de la situation de la femme marquée par une double conquête : le partage du monde économique avec les hommes et la maîtrise de la fécondité¹⁶. La volonté de donner une scolarité aux enfants des deux sexes a été un facteur de déssexualisation de l'espace des représentations de la femme et des rapports masculin /féminin¹⁷. L'intégration socioéconomique des femmes, quoique encore

¹⁵ Tillion, Germaine (1966), *Le harem et les cousins*, Paris, Ed Le Seuil.

¹⁶ Fsian, Hocine (décembre 2006), *Identité Féminine/identité Masculine*, Thèse de doctorat sous la direction du professeur Mohamed Meziane soutenue à l'Université d'Oran, Département de psychologie, p.161.

¹⁷ *Ibidem*, p.162.

limitée au regard des potentialités et ressources humaines féminines existantes, a conduit à l'émergence de nouvelles préoccupations autres que celles relevant de l'ordre familial.

Ces changements dans le statut et le rôle des femmes dans la société ont engendrés des modifications dans le regard porté aux femmes et une reconstruction des façons dont les femmes se perçoivent. L'activité professionnelle n'est plus conçue seulement comme moyen d'assurer l'autonomie matérielle et psychologique dans le milieu familial mais aussi comme une source de gratification personnelle et comme un attribut social au même titre que pour l'homme (les femmes sont de nos jours chef d'entreprises). Cette évolution de la représentation sociale des femmes reste liée au processus de développement en cours dans notre société, dont les mutations influent sur la socialisation et offrent de ce fait des possibilités d'individuation et d'autonomisation.

L'enquête *Femmes et intégration socio-économique menée par le CRASC* (2006) révèle qu'il y a évolution dans la hiérarchisation des valeurs (les études, le travail et le mariage) relative aux rôles socioculturels assignés aux filles.

Ce processus est révélateur d'un changement social profond indiquant un rythme accéléré des transformations des relations hommes/femmes même si elles semblent non encore visibles. Un grand nombre de femmes dans notre société remettent en cause leur statut de subordonnées y compris chez celles qui sont encore dans l'espace domestique (femmes au foyer). Ces femmes participent dans beaucoup de tâches considérées comme exclusivement masculines, par exemple : la gestion du budget du foyer. Dans ce sens, les normes nouvelles écartent les anciennes et permettent de nouvelles formes de rapports interindividuels et un réaligement des statuts et des rôles même si dans certains cas cela entraîne des conflits.

Il ressort que les choix matrimoniaux des Algériens, le plus souvent, ne sont pas très différents de ceux des autres de leur

génération dans d'autres sociétés. Ils manifestent généralement les mêmes attentes et les mêmes aspirations à l'égard de leur futur conjoint et de leur vie de couple. Cependant, ils sont souvent contraints dans leurs choix par la condition imposée par la société de se marier à l'intérieur du groupe d'origine. Paradoxalement, si ces limites réduisent le champ des possibles, elles sont aussi porteuses de stratégies qui, selon les cas et les circonstances, peuvent remettre profondément en cause les pratiques familiales et permettre l'élaboration d'autres modes de vie plus en adéquation avec les attentes et les aspirations de ces jeunes.

La perspective du mariage est une ambition, une idée partagée par toutes sauf pour les mères-célibataires et les prostituées âgées de 50 ans. Cette aspiration au mariage légal et légitime ne signifie pas une absence de mise en couple ou de relations à deux. Le sentiment amoureux est à la base de la constitution des choix hommes-femmes.

Le choix du partenaire pour les femmes célibataires est tributaire de leur niveau d'instruction et d'éducation, mais pour les hommes, leur choix est beaucoup plus lié aux qualités physiques des femmes, par contre les mères-célibataires optent pour des critères liés aux conditions de confort et d'aisance des partenaires. Elles sont dans une situation de recherche d'une reconnaissance sociale. Un statut matrimonial de mariée certes mais aussi d'un statut d'aisance matérielle et financière.

En effet, pour les mères-célibataires de la première génération, la quête d'un statut social par le mariage ne constituait pas une préoccupation. Leur investissement dans la vie professionnelle était leur leitmotiv pour accéder à une indépendance économique afin de reconquérir et consolider une place par un statut social valorisé par le travail et par là pouvoir vivre leur vie sentimentale et leur relation de couple sous d'autres formes et d'autres modalités.

Quant aux prostituées et leur rapport à la formation du couple et du mariage, leurs attitudes s'inscrivent dans une logique

mercantiliste à savoir l'accumulation de l'argent. La nature de leur activité est incompatible avec la construction du lien conjugal légal hormis les prostituées occasionnelles.

Au-delà de leur aspiration à une réhabilitation sociale par le biais de la réalisation du projet matrimonial, leur ambition est beaucoup plus nourrie et conditionnée par le choix d'un partenaire doté d'un confort et d'une aisance financière. Leur perception du mariage traduit bien le concept de l'échange économique-sexuel développé par Paola Tabet¹⁸.

L'argent et la rentabilité financière constituent pour les prostituées la condition première du choix du partenaire même si les plus jeunes avancent aussi les qualités physiques du partenaire.

En ce qui concerne les adolescents en situation de réinsertion, et malgré l'état d'exclusion et de marginalité dont ils font objet, ces adolescents et adolescentes rêvent de vie de couple et ont déjà fait l'expérience de cette relation qui s'avère pour eux une façon d'exister et de s'affirmer. Cela contribue à leur structuration identitaire, et leur équilibre personnel et social.

Quant aux lieux de rencontre des adolescents, en plus du cercle de proximité : voisinage et parenté, ils fréquentent d'autres espaces de sociabilité : milieu du travail, des études à travers le collège, le lycée et l'université. S'ajoutent les pizzerias, les salons de thé, les restaurants... ainsi que les situations de mobilité tels que les voyages, les vacances...

La présente publication s'inscrit dans le cadre de la politique éditoriale du Centre national de recherche en anthropologie sociale et culturelle.

Elle s'inscrit toujours dans une vision de formation, de promotion et d'encouragement de la recherche scientifique dans le domaine de la famille et des relations humaines de couple et d'échanges amoureux entre hommes et femmes que le Crasc

¹⁸ Tabet, Paola (2004), *La Grande arnaque. Sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, Paris, l'Harmattan, Bibliothèque du féminisme, p. 207

s'est donné comme objectif. Nous avons constaté qu'il serait profitable de publier les travaux de recherches de magistrantes encadrées par la directrice du centre. Ces travaux concernent la problématique des pratiques quotidiennes de répartition des tâches domestiques et parentales au sein du couple et l'analyse des modes de répartition sexuelle des rôles féminins et masculins et l'identification les pratiques différenciées des femmes actives et des femmes au foyer et leur influence sur le couple et sa définition.

La problématique du divorce et les relations familiales conflictuelles au sein du couple sont aussi présentes dans notre publication.

Enfin, la publication de ces axes concrétise la volonté du CRASC à rendre visible des conduites humaines et aide à la compréhension des rapports sociaux de genre, les relations masculins/féminins et les codes sociaux de régulation de ces relations.